



LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

1) ASPECT FINANCIER : voir page n°4.

Les caractéristiques du contrat d'apprentissage sont les suivantes :

- **Durée : C.D.D. de 2 ans** (de 1 à 3 ans maximum).
- **Estimation du salaire * : 620 €** par mois.

Pour un(e) apprenti(e) âgé(e) de **18 à 20 ans** pendant la durée du contrat, dans une entreprise **de moins de 11 salariés**, déduction faite des **aides régionales**, de **l'exonération des charges** et du **crédit d'impôt**.

* : coût MINI (à affiner au cas par cas) !!!

Liens « Simulation salaires et indemnités » :

https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/gc_5504/simulateur-employeur?jsp=plugins/SimulateurPlugin/jsp/simulateur-employeur.jsp
<http://www.cci.fr/web/apprentissage/calculer-le-salaire-de-votre-apprenti>

- **Période d'essai : 2 mois.**
- **Aucune** indemnité de précarité n'est due en fin de contrat.
L'employeur doit accomplir les formalités de fin de contrat (certificat de travail, attestation ASSEDIC).

2) L' ALTERNANCE : voir page n°5.

L'apprenti(e) est un(e) salarié(e) qui reçoit une formation par alternance, de niveau III (BTS) entre son **entreprise** et l'UFA ROLAND GARROS.

- **Temps de formation :**
(au centre de formation ⁽²⁾)
- 675 heures par année scolaire** (valeur moyenne),
18 semaines par année scolaire.
- +
- 2 semaines de préparation à l'examen en Juin**
(2^{ème} année de formation).

3) LE RECRUTEMENT : Mai à **Décembre** 2017.

L'apprenti(e) doit être titulaire à la signature du contrat :

- d'un Bac Professionnel Industriel (Plastiques et Composites, Technicien Outilleur Électrotechnique, MEI, Technicien en Usinage, etc.),
- d'un Bac Technologique (STI, STL, etc.),
- d'un Bac Général (S, etc.),
- d'une expérience professionnelle (candidat de plus de 25 ans en contrat de professionnalisation).

La recherche de l'employeur est de la responsabilité de l'apprenti(e).

4) SIGNATURE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE :

L'entreprise, qui recrute, exerce des activités de conception, d'industrialisation ou de production liées aux matériaux plastiques ou composites (injection, extrusion, thermoformage, compression, assemblage, moulage au contact ou sous – vide, drapage, infusion, enroulement filamentaire, RTM, RIM, réparation, etc.).

Le recrutement l'apprenti(e) est de la responsabilité de l'employeur.

a) Demande et déclaration du contrat d'apprentissage :

Dès la sélection et l'arrivée du candidat en entreprise ; l'employeur contacte *la chambre consulaire*⁽¹⁾ dont il dépend pour effectuer une **demande de contrat d'apprentissage**.

Liens « CCI » et « CMA » :

<http://www.cci.fr/web/apprentissage/conclure-et-enregistrer-un-contrat>

<http://www.cm-toulouse.fr/files/cma31/OGS-2015/B16-bis-recruter-un-apprenti.pdf>

<http://www.cm-toulouse.fr/1-36531-Recruter-un-apprenti.php>

Dans cette démarche, l'employeur peut être amené à :

- remplir une **Déclaration Préalable d'Embauche (DPAE)**.

Lien : <https://www.due.urssaf.fr/declarant/index.jsf>

- faire passer une **visite médicale** à l'apprenti(e) : la DPAE par Internet informe sur le centre de médecine du travail compétent.

- fournir, entre autres,
 - l'Attestation de compétences du maître d'apprentissage,
 - les informations nécessaires pour renseigner le contrat d'apprentissage :

Imprimé CERFA N°10103*05 partie "FORMATION".

Etablissement de formation : CFA ACADEMIE DE TOULOUSE (LP ROLAND GARROS 31)
n°UAI : 0312912X

Adresse : 75 RUE SAINT ROCH 31077 TOULOUSE

Diplôme visé : 31 - Intitulé : BTS EPC (EuroPlastics et Composites)

Code diplôme : Code « option CO – conception outillage » = 320 225 05S

ou Code « option POP – Pilotage et optimisation de la production » = 320 225 06S

1^{ère} année du 10/09/2018 au 17/05/2019 : 640 heures

2^{ème} année du 02/09/2019 au 26/06/2020 : 710 heures

Inspection... : 1

Après **validation** de la demande, *la chambre consulaire*⁽¹⁾ établit le **contrat d'apprentissage** et le retourne à l'employeur qui doit le signer en présence de l'apprenti(e) et de son représentant légal, si nécessaire.

b) Enregistrement du contrat d'apprentissage : Le **contrat d'apprentissage signé** est transmis à *la chambre consulaire*⁽¹⁾ et au *CFA Académique*⁽³⁾ pour enregistrement.

c) Accueil des apprentis au centre de formation⁽²⁾ :

L'accueil des apprentis de 1^{ère} et de 2^{ème} années s'effectuera à partir du **10 Septembre 2018** (en 1^{ère} année, une prolongation de ce délais est possible pour la signature du contrat jusqu'à la fin du mois de décembre 2018).

L'alternance entre *le centre de formation*⁽²⁾ et l'entreprise se déroule suivant le planning d'alternance (voir page n°5) ; **les apprentis de 1^{ère} et de 2^{ème} années suivent le même planning** ; au cours du 1^{er} trimestre si les effectifs recrutés sont **suffisants** le planning sera **dédoublé** (le recrutement est possible jusqu'à la fin du mois de décembre 2018).

d) Les périodes en entreprise :

Durée hebdomadaire de travail : 35 heures.

Congés payés : 5 semaines (à disposition de l'apprenti(e) **en dehors des périodes au centre de formation**⁽²⁾).

(1) : Les diverses chambres consulaires sont les suivantes :

- les Chambres de Commerce et de l'Industrie : <http://www.cci.fr/web/portail-acfci/accueil>
- les Chambres des Métiers et de l'Artisanat : <http://www.cm-toulouse.fr/>, etc.

(2) : SA : LP Roland Garros, 32 rue Mathaly 31200 TOULOUSE ; Tél : 05.61.13.58.48.

(3) : CFA Académique, 75 rue St Roch 31077 TOULOUSE ; Tél : 05.36.25.71.83.

5) GESTION DES ABSENCES AU CENTRE DE FORMATION⁽²⁾ :

L'employeur reçoit du centre de formation⁽²⁾ le « **TABLEAU RECAPITULATIF DES HEURES D'ABSENCES** » de l'apprenti(e) :

- les heures **d'absences recevables et irrecevables** doivent être déduites par l'employeur du salaire de l'apprenti(e),
- les heures **d'absences** sont comptabilisées et transmises en fin d'année scolaire au Conseil Régional (pour l'attribution de l'indemnité compensatrice forfaitaire : ICF).

6) RELATIONS ENTRE LE CENTRE DE FORMATION⁽²⁾ ET L'EMPLOYEUR :

Le centre de formation⁽²⁾ s'engage à effectuer l'entretien réglementaire et 2 visites en entreprise :

L'entretien réglementaire.

Objectifs : - Renseigner le « **livret d'apprentissage** » pages 5 à 12 (contrats de moyen et de formation) et la « **fiche d'entretien** ».

Période : - Pendant **la période d'essai** du contrat d'apprentissage (1^{er} semestre de formation).

- 1^{ère} Visite : *L'évaluation en milieu professionnel.*

Objectifs : - Valider et renseigner le « **contrat de formation** » avec l'employeur et le maître d'apprentissage en tenant compte des équipements disponibles à l'UFA Roland Garros : voir page n°6.
 - en 1^{ère} année 40% des compétences seront dispensées en entreprise,
 - en 2^{ème} année 30% des compétences seront dispensées et validées en entreprise.

- Evaluer le **comportement** et les **compétences techniques** de l'apprenti(e) en entreprise.

Période : - 2nd semestre de formation.

- 2^{ème} Visite : *L'évaluation en milieu professionnel : E62.*

Objectifs : - Evaluer le **comportement** et les **compétences techniques** de l'apprenti(e) en entreprise.
 - Evaluer le **rapport de stage « Métier »** et la **soutenance** de ce rapport.
 - Attribuer à l'apprenti(e) une note **d'examen** au BTS : Bilan des évaluations (comportement, compétences techniques et rapport de stage : épreuve E62).

Période : - 3^{ème} semestre de formation.

ASPECT FINANCIER

L'apprenti(e) reçoit le salaire suivant :

LISTE DES CONVENTIONS COLLECTIVES

IDCC	Convention collective
822	Convention collective départementale applicable aux mensuels de la métallurgie de la Savoie
1256	Convention collective nationale des cadres, ingénieurs et assimilés des entreprises de gestion d'équipements thermiques et de climatisation
1334	Convention collective des psychologues de l'enseignement privé
1420	Convention collective nationale de travail du personnel des organismes créés pour l'application de la convention du 31 décembre 1958 UNEDIC ASSEDIC (UNEDIC, ASSEDIC)

TABLEAU DES POURCENTAGES

Tranche d'âge	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
moins de 18 ans	25	37	53
18-20 ans	41	49	65
21 ans et plus	53	61	78

Nota : l'apprenti(e) peut percevoir des primes : pour les heures supplémentaires, pour le travail en équipe.

L'apprenti(e) ne perçoit pas les indemnités de fin de C.D.D.

Liens « Simulation salaires et indemnités » :

https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/gc_5504/simulateur-employeur?jsp=plugins/SimulateurPlugin/jsp/simulateur-employeur.jsp

<http://www.cci.fr/web/apprentissage/calculer-le-salaire-de-votre-apprenti>

PLANNING D'ALTERNANCE 2018-2019

PLANNING provisoire jusqu'au 31/12/2018 (variable en fonction des effectifs recrutés et du planning d'EXAMEN).

SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE		JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
1 Sa		1 Lu		1 Je	MP	1 Sa		1 Ma		1 Ve	MP	1 Ve	MP	1 Lu		1 Me		1 Sa	
2 Di		2 Ma		2 Ve	MP	2 Di		2 Me	MP	2 Sa		2 Sa		2 Ma		2 Je	MP	2 Di	
3 Lu		3 Me	MP	3 Sa		3 Lu		3 Je		3 Di		3 Di		3 Me	MP	3 Ve		3 Lu	
4 Ma		4 Je		4 Di		4 Ma	SA7	4 Ve		4 Lu		4 Lu		4 Je		4 Sa		4 Ma	
5 Me	MP	5 Ve		5 Lu		5 Me		5 Sa		5 Ma		5 Ma		5 Ve		5 Di		5 Me	SA19
6 Je		6 Sa		6 Ma	SA5	6 Je		6 Di		6 Me	SA11	6 Me	MP	6 Sa		6 Lu		6 Je	
7 Ve		7 Di		7 Me		7 Ve		7 Lu		7 Je		7 Je		7 Di		7 Ma		7 Ve	
8 Sa		8 Lu		8 Je		8 Sa		8 Ma		8 Ve		8 Ve		8 Lu		8 Me	SA17	8 Sa	
9 Di		9 Ma		9 Ve		9 Di		9 Me	SA9	9 Sa		9 Sa		9 Ma		9 Je		9 Di	
10 Lu		10 Me	SA3	10 Sa		10 Lu		10 Je		10 Di		10 Di		10 Me	SA15	10 Ve		10 Lu	
11 Ma		11 Je		11 Di		11 Ma		11 Ve		11 Lu		11 Lu		11 Je		11 Sa		11 Ma	
12 Me	SA1	12 Ve		12 Lu		12 Me	SA8	12 Sa		12 Ma		12 Ma		12 Ve		12 Di		12 Me	SA20
13 Je		13 Sa		13 Ma		13 Je		13 Di		13 Me	SA12	13 Me	SA13	13 Sa		13 Lu		13 Je	
14 Ve		14 Di		14 Me	SA6	14 Ve		14 Lu		14 Je		14 Je		14 Di		14 Ma		14 Ve	
15 Sa		15 Lu		15 Je		15 Sa		15 Ma		15 Ve		15 Ve		15 Lu		15 Me	SA18	15 Sa	
16 Di		16 Ma		16 Ve		16 Di		16 Me	SA10	16 Sa		16 Sa		16 Ma		16 Je		16 Di	
17 Lu		17 Me	SA4	17 Sa		17 Lu		17 Je		17 Di		17 Di		17 Me	SA16	17 Ve		17 Lu	
18 Ma		18 Je		18 Di		18 Ma		18 Ve		18 Lu		18 Lu		18 Je		18 Sa		18 Ma	
19 Me	SA2	19 Ve		19 Lu		19 Me	MP	19 Sa		19 Ma		19 Ma		19 Ve		19 Di		19 Me	MP *
20 Je		20 Sa		20 Ma		20 Je		20 Di		20 Me	MP	20 Me	SA14	20 Sa		20 Lu		20 Je	
21 Ve		21 Di		21 Me	MP	21 Ve		21 Lu		21 Je		21 Je		21 Di		21 Ma		21 Ve	
22 Sa		22 Lu		22 Je		22 Sa		22 Ma		22 Ve		22 Ve		22 Lu		22 Me	MP *	22 Sa	
23 Di		23 Ma		23 Ve		23 Di		23 Me	MP	23 Sa		23 Sa		23 Ma		23 Je		23 Di	
24 Lu		24 Me	MP	24 Sa		24 Lu		24 Je		24 Di		24 Di		24 Me	MP	24 Ve		24 Lu	
25 Ma		25 Je		25 Di		25 Ma		25 Ve		25 Lu		25 Lu		25 Je		25 Sa		25 Ma	
26 Me	MP	26 Ve		26 Lu		26 Me	MP	26 Sa		26 Ma		26 Ma		26 Ve		26 Di		26 Me	MP *
27 Je		27 Sa		27 Ma		27 Je		27 Di		27 Me	MP	27 Me	MP	27 Sa		27 Lu		27 Je	
28 Ve		28 Di		28 Me	MP	28 Ve		28 Lu		28 Je		28 Je		28 Di		28 Ma		28 Ve	
29 Sa		29 Lu		29 Je		29 Sa		29 Ma		29 Ve		29 Ve		29 Lu	MP	29 Me	MP *	29 Sa	
30 Di		30 Ma	MP	30 Ve		30 Di		30 Me	MP	30 Sa		30 Sa		30 Ma		30 Je		30 Di	
		31 Me				31 Lu	MP	31 Je				31 Di				31 Ve			

SA

Apprentis de 1^{ère} et 2^{ème} année au L.P R.Garros

SA

Apprentis de 2^{ème} année au L.P R.Garros
Apprentis de 1^{ère} année en entreprise

MP

Apprentis en entreprise

* Epreuves : Prévoir 4 à 5 demi-journées d'examen.

PLATEAU TECHNIQUE

Le plateau technique est composé des équipements industriels suivants :

- **Pour les matières plastiques :** Atelier de 450 m²
 - 7 presses à injecter (ARBURG, BILLION, ENGEL, KM, FANUC électrique) et périphériques,
 - 2 lignes d'extrusion PERIPLAST (tube / film),
 - 1 machine à thermoformer, etc.
- **Pour la chaudronnerie plastique :**
 - 1 plieuse à fil chaud / matériels de découpe,
 - Matériels de soudure, etc.
- **Pour les matériaux composites :** Atelier de 2070 m²
 - 2 presses de compression / 1 presse à plaquer,
 - 1 étuve / 1 autoclave,
 - 1 RTM light / 1 Infujection,
 - 1 projection simultanée / 1 gelcoateuse,
 - 6 bancs de stratification,
 - 1 salle grise / 1 cabine de peinture / 1 cabine de finition,
 - Matériels d'ajustage et de réparation de cellules **aéronautiques** (UPA sur grille de perçage, valises LESLIE et Hot Bonding AEROFORM (équivalent ANITA)), etc.
- **Pour la conception, le prototypage et le laboratoire :**
 - 1 salle de CFAO (logiciels SOLIDWORKS, CATIA et STRATOCONCEPT) / 1 CN 3 axes MECANUMERIC / 1 imprimante 3D CAD Vision,
 - 1 machine de traction INSTRON / 1 DSC Perkin Elmer/ 1 Melt index HAAKE,
 - 1 contrôleur US / 1 scanneur 3D METRIS MCA II, etc.



Nota : Ces équipements sont à dispositions des partenaires industriels du LP Roland Garros (sous convention).